



Harcèlement et dénonciation calomnieuse

Par **Mlina_1812**, le **21/05/2019** à **13:49**

Bonjour,rrnrJe rencontre un soucis avec un couple de voisin. En effet, je suis locataire depuis maintenant 2 ans et je possède un chien. rnrnCela fais maintenant plusieurs mois qu'ils viennent se plaindre que soit-disant mon chien aboie nuit et jour ; que je n'ai pas le droit de me garer devant la voiture de mon conjoint (je ne gêne personne.rnrnJe ne sais plus quoi faire pour qu'ils me laissent tranquille. Ma chienne n'aboie que très rarement (et sur commande), j'ai décidé d'installer une caméra justement pour contrer leurs dénonciations ; de plus, mon conjoint travaillant 1 semaine sur 2, il est à la maison toute la journée.rnrnQuel recours pourrais-je avoir ? Je vous avoue que j'ai qu'une envie c'est de déménager mais difficile de trouver un appartement avec une prestation comme le notre actuellement.rnrnJe tiens à préciser qu'ils sont propriétaires et font parti du syndicat et que nous ne sommes que de pauvres locataires sans défenses.

Par **morobar**, le **21/05/2019** à **15:46**

Bonjour,rn[citation] font parti du syndicat[/citation]rnCe n'est pas une option, mais tout propriétaire en collectif fait obligatoirement partie du syndicat.rnSi vous voulez plutôt désigner le conseil syndical, ce truc n'a aucun pouvoir règlementaire ou exécutif;rnIl est utile dans l'aide apportée au syndic mais aussi à sa surveillance.rn[citation]nous ne sommes que de pauvres locataires sans défenses.[/citation]rnHélas en pratique les situations sont en faveur des locataires.rnToute plainte de votre part doit \$etre formulée à votre bailleur, c'est votre seul interlocuteur.

Par **Mlina_1812**, le **21/05/2019** à **15:58**

Je dois donc faire un courrier à mon propriétaire afin de pouvoir régler ce conflit ? Je suis totalement perdue

Par **jos38**, le **21/05/2019** à **16:11**

bonjour. en parlant de syndicat, il y a un syndicat des locataires dans chaque grande ville. vous pouvez les contacter pour expliquer votre cas

Par **Tisuisse**, le **22/05/2019** à **09:03**

Bonjour,rnrnL'ADIL locale pourra aussi être une aide au niveau conseils et procédures.